

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Le Maire ouvre la séance à 18 H 25.

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, ROUX, Adjoints

Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. VUITTENEZ

Ont donné pouvoir : M. CANCEL à Mme CHATEAU
Mme MONNOT à Mme LEVIEL
M. TRIFFAULT-MOREAU à Mme DIERICKX
Mme VIAL à Mme RAKIC
M. FEVRE à M. FALCE

Avant son arrivée en séance :

M. FAIVRE à M. VUITTENEZ

Le Maire ouvre la séance en évoquant brièvement la rentrée scolaire 2018/2019 qui s'est très bien passée. Il revient ensuite sur le succès de la première édition des associations culturelles et de loisirs organisé par la Ville Porte Marie de Bourgogne et la journée « viens choisir ton sport » qui s'est tenue au forum. Il en profite pour évoquer son souhait de créer des partenariats avec les clubs sportifs dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours dans les écoles.

Il poursuit en annonçant l'inauguration de l'exposition « Hier, Aujourd'hui, Demain » au Musée des Beaux-arts puis à l'Hôtel-Dieu le vendredi 28 septembre. Il en profite pour rappeler que pour la première fois, il s'agira non seulement d'un évènement culturel, dans les musées, mais également hors les murs puisqu'elle s'étend pour la première fois dans les Espaces Beaunois.

Le Maire laisse la parole à Jean-Benoît VUITTENEZ, secrétaire de la séance, pour un bref rappel des décisions prises lors de la dernière séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. THOMAS demande si sa requête d'avoir un rapport plus complet sur les dossiers d'apprentissages avançait.

En réponse, Mme RAKIC explique que le sujet est justement passé en comité technique paritaire récemment et qu'il lui sera transmis très prochainement.

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du 28 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Avant de passer à la délibération, Mme CAILLAUD souhaite remercier Mmes JOUQUET, LEBLANC, AUGUSTYNIAC et CLOUTIER pour le don d'une tapisserie « La dame à la licorne, la vue » et Mme BOISSEAU pour le don d'une nature morte d'Hyppolyte Michaud au Musée des Beaux-arts. Pour le don d'une bouchonneuse en bois au Musée du Vin, elle salue la générosité de M. et Mme PICARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – CITE DES VINS ET DES CLIMATS DE BOURGOGNE – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Maire ouvre une parenthèse et rappelle que ce dossier de la Cité des Vins est le plus important depuis 20 ans avec celui de la rocade et qu'il est majeur pour l'avenir de Beaune. Il poursuit en expliquant qu'avec le Jardin de Sculptures Contemporaines qui sera adossé à la Cité, Beaune ouvrira une page culturelle nouvelle.

Après cette parenthèse, le Maire explique que le programme pour la conception-réalisation-exploitation-maintenance du bâtiment public est composé de 3 volets : fonctionnel, scénographique et d'exploitation/maintenance.

Le Maire ajoute que la Ville de Beaune va lancer en novembre prochain une procédure de dialogue compétitif afin de désigner un jury de conception-réalisation pour la construction du bâtiment public de la Cité des Vins qui sera l'Hôtel-Dieu du XXI^e siècle.

Le Maire aborde par la suite le plan de financement prévisionnel de 9,7 millions d'euros HT.

Avant de laisser la parole à M. THOMAS, le Maire conclut sa présentation en précisant que le dossier n'a pas subi d'aléas, que les délais sont respectés, que la première pierre sera posée en 2019 pour une ouverture de la Cité en 2021.

M. THOMAS explique que des précisions sur le projet ont été apportées, même si la présentation est encore succincte. Il affirme que la Cité des Vins est nécessaire pour le tourisme, pour le dynamisme de la Ville et pour la valorisation de l'Inscription des Climats à l'UNESCO. Il rappelle que le centre doit aussi avoir un accompagnement pédagogique solide.

Il indique ensuite que pour un investissement de la Ville de 2 millions d'euros, il manque d'informations plus détaillées en annexe par exemple sur la scénographie.

En réponse, le Maire explique que ce n'est pas encore possible, car des propositions seront présentées, justement dans le cadre du concours, dont c'est l'objet. Il rappelle que la Ville de Beaune n'est pas maître de la scénographie intérieure, car celle-ci relève du BIVB.

M. THOMAS ensuite s'interroge sur le coût global du financement. En décembre avait été annoncé 10.5 millions d'euros et là, on parle de 10.5 millions plus 1.9 millions d'euros de technique.

M. CHAMPION et le Maire lui répondent par la négative, car il y a une méprise entre le montant total HT et TTC. Le projet est de 12 millions d'euros, mais TTC.

M. THOMAS demande ensuite les corrélations qu'il y aura avec le musée du vin et d'autres lieux culturels. Il suggère d'organiser des parcours à étapes de Beaune jusqu'à Dijon en passant par la nationale 6 et le Clos Vougeot. Il plaide également pour une association de la Cité des Vins avec la Cité de la Gastronomie de Dijon.

En réponse, la Maire confirme qu'il est évident et essentiel de développer une complémentarité entre la Cité et la ville ancienne et avec le Musée du vin. Il affirme qu'il y aura naturellement des satellites de la Cité des Vins sur le territoire. Il nomme l'exemple de la léproserie de Meursault pour les grands vins blancs de Bourgogne.

Il poursuit en expliquant qu'il faudra avec la rocade repenser complètement la circulation dans la Ville et développer des transports propres comme des shuttles électriques. Il précise que ce sera d'ailleurs l'occasion de revoir ces communications non seulement intramuros, mais également sur le territoire de l'Agglomération et jusqu'à Dijon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention,

- valide le programme pour la conception-réalisation-exploitation-maintenance du bâtiment public de la Cité des Vins de Bourgogne, composé des trois volets fonctionnel, scénographique et d'exploitation/maintenance, tel que présenté,
- procède à la désignation d'un jury dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif composé de 12 membres :
 - ✓ Le Président et les 5 membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres désignés par délibération du 10 avril 2014
 - ✓ 2 membres des personnalités associées
 - ✓ 4 membres de personnalités qualifiées
- arrête le plan de financement prévisionnel des investissements à réaliser et dont le détail est donné dans la délibération prise in extenso,
- mandate le Maire pour procéder à la recherche d'autres financeurs et solliciter les différentes subventions et contributions attendues de la part de ses partenaires,
- autorise le Maire, dans ce cadre, à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 3 – TOURNAGE DU FILM DE CLAUDE LELOUCH - MISE A DISPOSITION DE MOYENS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde la gratuité pour la mise à disposition du Square des Lions et d'une partie des locaux de l'ancienne Banque de France pour le tournage du dernier film de Claude LELOUCH,
- note qu'une compensation des pertes de recettes pour neutralisation stationnement et la mise à disposition de matériels, ainsi que l'intervention d'agents municipaux seront facturées dans le cadre de la grille tarifaire en vigueur.

RAPPORT 4 – GESTION DES EFFECTIFS

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant la gestion des effectifs :

❖ Evolution de postes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le tableau d'évolution des postes tel que présenté,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

❖ Vacation Art Thérapie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place, à compter du 1^{er} octobre 2018 et jusqu'en août 2019, d'un nouveau dispositif de vacation Art Thérapie, à raison de 72h/an,
- note que cette action se déroulera au sein de l'Espace BEAUNE Bretonnière et qu'elle s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec le CCAS,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

RAPPORT 5 – FIXATION DE TARIFS DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION HIER AUJOURD'HUI DEMAIN, HISTOIRE D'UNE VILLE

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la mise en vente d'articles dans les boutiques des musées,
- fixe les tarifs de vente des articles comme suit :

Désignation	Editeurs / Fournisseurs	Prix Public unitaire
Marque-pages (plusieurs modèles)	Origami éditions	0,70 €
Carnet (plusieurs modèles)	Origami éditions	3,00 €
Calendrier	Origami éditions	15,00 €
Lot de 6 sous-verres	Origami éditions	9,40 €

RAPPORT 6 – DEPENALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT DE VOIRIE – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD

(rapporteur : M. BOLZE)

Avant de procéder au vote, M. THOMAS explique que ce décret était inutile car l'objet de la réforme était d'améliorer les transports en commun sur l'ensemble du territoire communautaire grâce au fruit du FPS.

En réponse, M. CHAMPION explique que c'est pour cela qu'il existe le forfait post-stationnement et M. BOLZE précise qu'il s'agissait d'une bizarrerie. La Ville a à sa charge les dépenses d'installations et les recettes allaient à l'agglomération. Ce qui était illogique.

Le Maire conclut que les recettes du forfait post-stationnement ne rapportent rien à la Ville car elle assume les frais d'installations et de maintenance des horodateurs, des travaux de voiries, etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les termes de la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, qui définit le principe de non-reversement du produit des Forfaits de Post-Stationnement telle qu'annexée à la délibération.
- autorise le Maire à signer la convention ainsi que tout document à intervenir dans ce cadre.

RAPPORT 7 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VELO SPORT CLUB BEAUNOIS

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Avant de procéder au vote, M. VUITTENEZ se félicite de l'excellence des jeunes athlètes du Vélo Sport Club Beaunois qui ont un palmarès impressionnant. Il tient à souligner l'implication de l'association dans tous les événements sportifs beaunois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 400 € à l'Association Vélo Sport Club Beaunois, afin de permettre à deux jeunes vététistes du Club de participer au circuit Coupe du Monde, aux Championnats d'Europe (XTerra en Allemagne et Danemark) et Championnats du Monde (Xterra à Hawaï).
- note que les crédits nécessaires seront prélevés sur le reliquat existant de la ligne budgétaire destinée au soutien de la vie associative.

RAPPORT 8 – EQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN COMMERCE DE MATERIAUX

(rapporteur : M. BECQUET)

Après la présentation du rapport par M. BECQUET, le Maire rassure les élus sur le fait qu'il n'y aura pas trop de concurrence dans le secteur du bricolage, car Bricorama devrait changer d'activité. Il précise d'ailleurs que le directeur de Leclerc avait proposé de le racheter, mais ils n'ont pas trouvé d'accord.

Le Maire annonce également que le propriétaire des murs de l'ancien carrefour Market a un projet de mini market.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet d'équipement public en vue de l'installation d'un commerce de matériaux et de bricolage à l'enseigne Bricoleclerc,
- approuve le projet de convention à passer avec le constructeur,
- donne mandat au Maire pour sa signature et son exécution,
- donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser l'acquisition du foncier nécessaire à l'aménagement routier fonctionnel et sécurisé pour l'accès à l'établissement commercial susmentionné.

RAPPORT 9 – DESSERTE EN EAU POTABLE DU LOTISSEMENT LES MEIX FORTANS

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de convention à passer avec la Sarl NOUVEAU & Compagnie, relative à la réalisation et au financement de l'équipement nécessaire à la desserte en eau potable du lotissement Les Meix Fortans à CHALLANGES,
- approuve le projet de convention de reversement de la prise en charge par le lotisseur du coût de réalisation de l'équipement susvisé,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir et tout document s'y rapportant.

RAPPORT 10 – DESSERTE EN GAZ DE VILLE DU QUARTIER LE PRILLE-LA RIOTTE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de convention de desserte en gaz naturel à intervenir dans le cadre de la PVR de la Riotte, lieudit Le Prille au Hameau de CHALLANGES, à passer avec GRDF,
- autorise le Maire à signer la convention susvisée, ainsi que tout document s'y rapportant.

RAPPORT 11 – CESSIONS FONCIERES

(rapporteur : M. BECQUET)

Avant de procéder au vote, le Maire indique que le projet avance s'agissant de la rénovation, de la sécurisation et du développement de l'aérodrome.

Deux dossiers de cessions foncières sont soumis au Conseil Municipal :

❖ Terrain sis chemin des Poirets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de céder la parcelle DO n° 76 de 271 m² sise chemin des Poirets, à MM. Vincenzo BRUNO et Jean-Jacques PUSSET,
- fixe le prix de vente du terrain à 20 € le m², soit 5 420 €,
- décide que les frais inhérents à cette vente seront pris en charge par les acquéreurs, comme il est d'usage.
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

❖ Terrains sis Aérodrome BEAUNE-CHALLANGES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de céder le tènement cadastré section ZC n° 143 de 985 m² à la Société Héli Travaux représentée par M. RIFFIER,
- note que le tènement à transférer est réparti ainsi : 472 m² en zone non constructible au prix de 40 €/m² et 513 m² en zone constructible, au prix de 60 €/m²,
- fixe ainsi le prix de vente du terrain à une valeur globale de 49 660 €,

- décide que les frais inhérents à cette vente seront pris en charge par l'acquéreur, comme il est d'usage.
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 12 – PROJET DE FERMAGE VITICOLE « DESSUS DES MARCONNETS »
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Maire, rappelle la genèse de ce dossier en expliquant que l'ODG a constaté elle-même que ces terres étaient cultivables en réalisant des sondages. Elle se propose aujourd'hui de lancer un appel à candidature pour permettre aux viticulteurs qui le souhaitent de se charger de la plantation, tout en maintenant la Ville propriétaire. Les vignes seront ainsi placées en fermage viticole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le principe de la conclusion d'un contrat de fermage viticole aux fins de cultiver les terrains susmentionnés,
- charge le Maire ou son représentant de mener les négociations préalables à la rédaction d'un contrat de fermage viticole et d'en déterminer les modalités et conditions d'exécution.

RAPPORT 13 – GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA VILLE – LOCAUX EX T2F ROUTE DE SAVIGNY
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour, Mme CAILLAUD ne prenant pas part au vote,

- approuve la mise à disposition des locaux vacants sis route de Savigny, sur le site de l'ancienne usine T2F, à la SARL Atheneum de la Vigne du Vin -AVV-, d'une superficie d'environ 726 m²,
- approuve les termes du contrat administratif portant occupation du domaine privé communal à intervenir pour une durée de deux ans renouvelable tacitement pour la même durée,
- fixe le loyer à 2 400 € mensuels hors charges, révisable chaque année,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 14 – DEMANDES D'AIDES AU RAVALEMENT DE FAÇADES
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Maire se félicite que ce dispositif fonctionne toujours. Ces subventions dédiées au ravalement de façades permettent ainsi d'améliorer l'environnement et le cadre de vie des beaunois, de préserver le patrimoine historique de Beaune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde trois subventions, pour un montant total de 4 623,91 €, au titre des aides pour ravalement de façades.

RAPPORT 15 – GROUPEMENTS DE COMMANDES
(rapporteur : M. CHAMPION)

Deux dossiers sont soumis au Conseil Municipal :

❖ **Création d'un Groupement de Commandes pour la dératisation des sites et installations de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud et de la Ville de BEAUNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la création d'un groupement de commandes pour la dératisation des sites et installations de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud et de la Ville,
- approuve le contenu de la convention de groupement de commandes ,
- autorise le Maire à signer la convention susvisée, ainsi que tous les documents liés à ces procédures., définissant les modalités de la mise en œuvre de ces groupements de commandes.

❖ **Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes en vue du recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé en assurances et de la passation des marchés d'assurances**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes en vue du recrutement d'un cabinet d'audit en assurances et pour la passation des marchés d'assurance, ayant pour objet d'inclure le CCAS de la Ville de BEAUNE à ladite convention,
- autorise le Maire à signer l'avenant n°1 susvisé ainsi que tous les documents liés à ces procédures., définissant les modalités de la mise en œuvre de ces groupements de commandes.

RAPPORT 16 – CREATION ET MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention,

- approuve la création de deux Autorisations de Programme relatives au bâtiment public de la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne, d'une part et l'équipement public exceptionnel chemin de la Maladière, d'autre part,
- approuve la mise à jour de l'Autorisation de Programme relative au Contournement de BEAUNE,
- valide en conséquence la nouvelle situation des Autorisations de Programme, dont le détail figure dans la délibération prise à cet effet.

RAPPORT 17 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de mise à disposition de locaux municipaux au profit de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud,
- autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

RAPPORT 18 – RELATIONS VILLE-COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION-APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES -CLECT-

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges -CLETC-, consignées dans ses rapports du 9 juillet 2018, concernant l'évaluation des charges relatives :
 - au transfert, le 1er janvier 2017, de la compétence développement économique avec une prise en compte dans l'AC à partir de 2018,
 - à la rétrocession du COSEC de NOLAY le 14 avril 2018,
 - au transfert de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage au 1er janvier 2017,
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

RAPPORT 19 – RELATIONS VILLE/COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CONVENTION DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Maire explique que ce sont des dossiers complexes, car la loi NOTRÉ est difficilement applicable.

M. BECQUET pointe des incohérences du dossier, notamment à propos de la TVA et des forfaits de remboursements. Il poursuit en indiquant que ces derniers ont été également évoqués au conseil communautaire et que la convention sera modifiée.

M. BOUILLET déplore que l'on soit contraint de voter une convention erronée.

Le Maire et M. BECQUET en conviennent, mais précisent que ce sont des procédures lourdes et très complexes pour les services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud toute convention de gestion des zones d'activité économiques,
- autorise le Maire à utiliser tous les moyens adéquats pour la mise en œuvre de cette mission confiée, dont la signature de contrats et marchés auprès de prestataires dans ce domaine,
- autorise le Maire à émettre les pièces comptables afférentes, dépenses et recettes, dans la limite des crédits inscrits au budget.

RAPPORT 20 – DECISION MODIFICATIVE - MOIS DE JUILLET – AOUT – SEPTEMBRE 2018

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 19 H 50.

Le Secrétaire de Séance

Jean-Benoît VUITTENEZ